

PROCEDURE POUR ACCÉDER A VOTRE ESPACE SÉCURISÉ ET ENVOYER VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION / PIÈCES ADMINISTRATIVES

1- Se rendre sur [la plateforme de préinscription du CDG29](#)

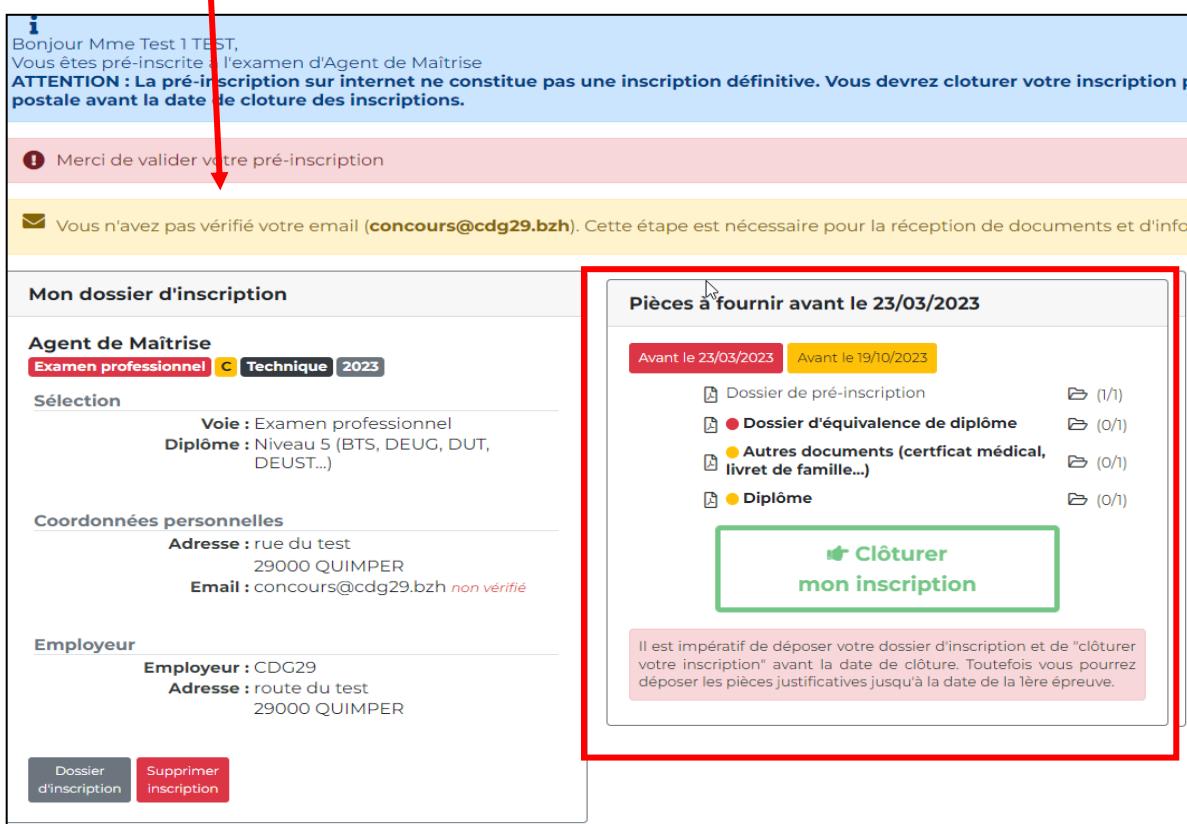
2- Cliquer sur [!\[\]\(666e09182d4cd268646ea700ea60dcdf_img.jpg\) Connexion espace sécurisé](#)

3- Renseigner vos codes d'accès : identifiant et le mot de passe choisi lors de votre pré-inscription



4- Vous êtes maintenant sur votre espace sécurisé candidat

5- Vérifiez votre adresse mail



Votre espace de connexion vous permet de transmettre au CDG29 votre dossier d'inscription et vos pièces administratives... et également télécharger les documents (accusé de réception, convocations aux épreuves, notification de résultats...)

- 6- Ci-dessus, le bloc pour déposer au service concours votre dossier d'inscription ainsi que les pièces administratives demandées
- 7- Pour transmettre votre dossier d'inscription (format PDF seulement), veuillez cliquez sur le dossier:



La fenêtre de téléchargement s'affiche :

Gestion du document 'Dossier d'inscription' pour la pré-inscription

Format(s) autorisé(s) : PDF (10 Mo maximum par document)

Dépôt du document autorisé jusqu'au 20/10/2022 inclus

Nouveau fichier : Choisir un fichier Aucun fichier n'a été sélectionné

Fermer

1 Rechercher et déposer le dossier d'inscription dans « Choisir un fichier »

Ajouter le fichier

2

Si vous souhaitez remplacer le fichier déposé, vous avez la possibilité de supprimer le fichier et de déposer un nouveau.

Cette action peut se faire avant de clôturer votre préinscription.

Gestion du document 'Dossier d'inscription' pour la pré-inscription

Document

Dossier d'inscription

déposer le fichier

supprimer le fichier

consulter le fichier

Fermer

8- Une fois que vous avez déposé votre dossier d'inscription, vous devez cocher la case ci-dessous pour validation. Cette action vous dispense de signer manuellement la « déclaration sur l'honneur » et la « base concours » :

Avant le 19/02/2023

Pièces à fournir avant le 23/03/2023

Dossier de pré-inscription (1/1)
Autres documents (certificat médical...) (0/1)
Dernier arrêté de situation (0/1)
Etats des services (0/1)

J'ai lu, j'aprouve et je signe le dispositif "base concours" et la "déclaration sur l'honneur" présents dans mon dossier d'inscription

Clôturer mon inscription

You pouvez déposer les pièces justificatives jusqu'à la date de la 1ère épreuve.

J'ai lu, j'aprouve et je signe la déclaration sur l'honneur et le dispositif base concours présents dans mon dossier d'inscription.

ET cliquer sur « clôturer mon inscription » :

Clôturer mon inscription

ATTENTION

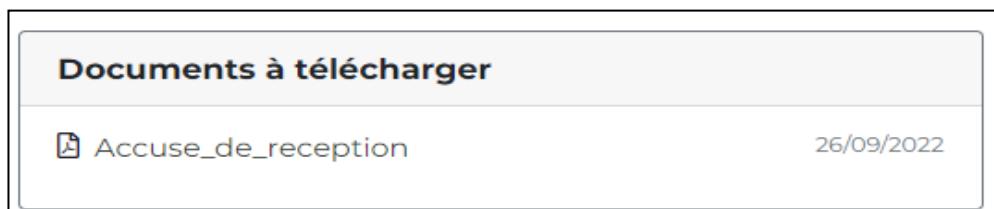
Cette action est définitive

9- Pour les pièces administratives (exemples : état des services, dernier arrêté, diplômes...), vous pouvez également les déposer sur votre espace sécurisé jusqu'à la veille de la 1^{ère} épreuve écrite.

Pour cela, cliquez sur **le dossier** ci-dessous et déposez le document à transmettre



10- Le service concours déposera ensuite un accusé de réception sur votre espace de connexion sécurisée candidat.



Important – Suivi de votre dossier d'inscription :

Il conviendra de revenir sur votre espace sécurisé candidat dans les prochains jours afin de vous assurer que le dépôt de votre dossier s'est bien déroulé.

En effet, tant que votre dossier, n'est pas déposé et/ou transféré par le service concours, la mention suivante sera indiquée sur votre espace sécurisé « Votre pré-inscription a été enregistrée le xxx à xx, le Centre de Gestion est en attente de votre dossier ».

Dès que votre dossier effectivement déposé aura été importé dans le logiciel par le service concours, la mention suivante sera indiquée sur votre espace sécurisé « Votre dossier a été reçu par le Centre de Gestion ».

Si cette mention n'apparaît pas, dans les 15 jours ouvrés suivants le dépôt de votre dossier, contactez le service concours à concours@cdg29.bzh.

Vos convocations aux épreuves, notifications de résultats... seront transmises, par le service concours sur votre espace sécurisé.

Le service concours



Le défaut de renseignements des mentions obligatoires rend impossible votre inscription à cet concours par le Centre de Gestion du Finistère, destinataire de ces renseignements. « La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire par les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Finistère. »

